

Diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (D.A.E.S.)

Le Diplôme d'Aptitude à accéder à l'Enseignement Supérieur permet aux détenteurs d'un diplôme d'études étranger, reconnu préalablement équivalent au C.E.S.S. belge, de poursuivre, après réussite d'un examen dit de «maturité», des études universitaires pour lesquelles ils ne peuvent directement s'inscrire.

L'examen porte sur la capacité du candidat à utiliser les connaissances acquises au cours de ses études pour résoudre les problèmes tels qu'il en rencontrera à l'université.

Conditions d'admission sont admissibles aux examens :

- ◆ les titulaires du seul certificat d'enseignement secondaire supérieur obtenu dans les formes d'enseignement général, technique ou artistique, au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992-1993, dans un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice organisé ou subventionné par la Communauté française ou obtenu au plus tard à la fin de l'année civile 1993 devant le Jury de la Communauté française ;
- ◆ les détenteurs d'un titre d'études pour lequel l'avis de la Commission d'homologation ou la décision d'équivalence délivrée par le Service des Équivalences, prise en application de la loi du 19 mars 1971 relative à l'équivalence des diplômes et certificats d'études étrangers, limite les possibilités d'accès soit à l'enseignement supérieur de type court, soit à certaines catégories de l'enseignement supérieur de type long, soit à certains secteurs ou domaines d'études de l'enseignement universitaire.

Les demandes d'équivalence sont à adresser à la

Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Service des Équivalences

1, Rue Adolphe Lavallée

B-1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN

Tél. : (0032) 02-690-8686

Organisation des épreuves

L'examen de maturité comporte les épreuves suivantes :

- ◆ Une dissertation française ou un compte rendu critique de texte, complété(e) par une conversation portant sur le sujet de la dissertation ou du compte rendu critique;
- ◆ Une interrogation orale sur une matière à choisir dans la liste ci-après : une langue moderne (français, néerlandais, anglais, allemand, italien, espagnol), une langue ancienne (grec, latin), mathématiques, le groupe des sciences sociales, le groupe des sciences économiques, la physique, la chimie, la biologie, l'histoire et la géographie.
- ◆ De manière générale, le niveau des connaissances des matières est celui de la sixième année de l'enseignement secondaire.

Le programme vous est remis sur simple demande.

Inscription à l'examen

Se renseigner auprès de l'école FDI.